



Mon père est décédé et m'a mère m'a caché mon héritage

Par **virginie**, le **07/03/2011** à **05:22**

Bonjour,voilà, tout commence le 26 aout 1972, jour de ma naissance, mon père se fait tué sur la route en venant me voir à la maternité. En 1974, ma mère récupère en mon nom des dommages et interets venant de celui qui a fauché mon pere sur la route de 53000 francs et 55000 francs pour elle. Elle l'investit dans une maison qu'elle habite toujours. J'ai grandi dans un environnement pas très rassurant et a 21 ans je suis partis (en 1998, elle s'est marié avec mon beau pere).J'ai deux enfant avec une femme et je me sépareet je fais appel à la brigade des mineurs pour savoir ou son mes enfants (1 an a attendre des nouvelles). ils les retrouve et ils sont avec leurs mere a calais. un jugement a eu lieu entre temps qui donne la garde a mon ex compagne et je n'ai droit a rien, jugée par défaut. ma mere me propose alors de faire valoir ses droit de grand mere le temps que je refasse une requete. elle obtient ses droit mais ne m'a jamais amené mes enfants... je récupère des droits et la je n'ai pas les vacances car c'est ma mere qui les a. en aout 2009, sachant que mes enfants (que je voyait les we) étaient chez ma mère, je me suis permis de passé avec ma nouvelle concubine (on a une petite fille de 5 ans que ma mere a traité et désolé de le dire de batarde, donc, elle ne veut pas la voir et je dirais tant mieux) pour voir mes enfants et son mari m'a empecher de les voir en disant que c'étaient leur droit, il m'a mis a la porte avec quelque violence, et je l'admet, de notre part à tout les deux... En demandant des attestations pour récupérer le droit des vacances que ma mere avait, je retrouve ma marraine (la soeur de mon père) et j'apprend que j'ai reçu de l'argent de la mort de mon père (53000 francs). Je n'étais pas au courant... je décide de le récupérer mais les juges mon débouté a cause se la prescriptiion de 5 ans apres la majorité mais je n'étais pas au courant de cette somme d'argent !!!! je trouve ça injuste !!! J'aurais voulu savoir si, en ayant mis mon argent dans la maison, je ne pourrais pas le récupérer par ce biais (en sachant qu'elle n'avait pas de tutelle pour mon argent). Je vous remercie par avance et désolé si j'ai trop écrit ou trop développé mon récit, j'ai jamais connu mon père et voilà... Merci.